

Première séance publique du Tribunal Spécial pour le Liban

RÉSEAU VOLTAIRE | 16 JANVIER 2014



La première séance publique du Tribunal Spécial pour le Liban se tiendra le 16 janvier 2014 à La Haye.

Comme son nom l'indique, ce tribunal est spécial, c'est-à-dire qu'il n'est pas un tribunal au sens juridique du terme. Comme l'a souligné le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan : « Il n'est pas un organe subsidiaire de l'ONU, ni un élément de l'appareil judiciaire libanais ». C'est juste un tribunal d'exception désignée par les Exécutifs de l'ONU et du Liban.

Le TSL a été créé pour enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri (14 février 2005) et sur plusieurs autres attentats politiques au Liban. Il est financé, à hauteur de 60 millions d'euros par an, par seulement quelques gouvernements, principalement l'Arabie saoudite, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et le Liban.

La première séance de ce tribunal d'exception se tient près de 10 ans après les faits. En effet, son histoire est marquée par toutes sortes de complots et de manipulations qui ont tous échoués, les uns après les autres. Initialement, le TSL était imaginé pour accuser, juger et condamner les présidents libanais et syrien Émile

Lahoud et Bachar el-Assad. Quatre généraux libanais furent ainsi arrêtés et emprisonnés durant quatre ans pour rien (Moustafa Hamdane, Jamil Sayyed, Ali Hajj et Raymond Azar). Cependant, toute la machine mise en place par Washington et Tel-Aviv s'effondra brusquement lorsque l'on mit en évidence qu'elle se basait sur de faux témoignages rémunérés. Le président de la commission d'enquête, l'Allemand Detlev Mehlis, démissionna dans la honte.

Par la suite, ce tribunal d'exception changea plusieurs fois de personnel et de mission. Il s'est agi successivement de trouver un moyen pour condamner le Hezbollah, puis l'Iran. Dans le contexte actuel de rapprochement entre Washington et Téhéran, il semble que l'on soit revenu à l'accusation contre le Hezbollah.

Ce tribunal d'exception accusera aujourd'hui cinq membres de la Résistance libanaise (Moustafa Badreddine, Salim Ayyash, Hassan Habib Merhi, Hussein Oneissi et Assad Sabra) et, contrairement aux principes du Droit international, débutera leur jugement par contumace. Il s'appuiera exclusivement sur des pièces à conviction circonstanciées, en l'occurrence des connexions téléphoniques, alors même que les membres du Hezbollah utilisent quotidiennement des réseaux fermés (c'est-à-dire uniquement réservés aux appels passés entre leurs membres). Le TSL ignorera les preuves fournies par le Hezbollah de surveillance par des drones israéliens à la fois des déplacements de Rafic Hariri dans les semaines précédentes, et du lieu du crime dans les jours le précédant et jusqu'au moment du crime.

Le TSL défendra la théorie de l'assassinat à la camionnette piégée, alors même que sa tentative de reconstitution a échoué et que Thierry Meyssan a démontré l'usage d'une arme de nano-technologie dont le Hezbollah ne pouvait pas disposer [1].

Documents joints



Acte d'accusation (en français)
(PDF - 4.6 Mo)

[1] « **Révélation sur l'assassinat de Rafiq Hariri** », par Thierry Meyssan, Odnako (Fédération de Russie), Réseau Voltaire, 29 novembre 2010.

Source : « Première séance publique du Tribunal Spécial pour le Liban », *Réseau Voltaire*, 16 janvier 2014, www.voltairenet.org/article181794.html